



Jeudi 27 avril 2023



Ce que vous devez savoir



- Le 3 mai prochain, le commissaire participera à l'étude des crédits budgétaires du portefeuille Sécurité publique. Il se rendra au Salon rouge de l'Assemblée nationale, de 15 h à 18 h, pour répondre aux questions des parlementaires sur le budget de dépenses du CLCC et sur toutes autres questions d'intérêt. Comme chaque année, plusieurs fiches sont préparées pour permettre au commissaire d'y répondre au mieux.

- Vingt-cinq membres de l'UPAC ont participé au cortège en l'honneur de la sergente Maureen Breau, décédée le 27 mars dernier. La présence des représentants de notre organisation a été remarquée et appréciée de nos collègues de la SQ.

- Du 24 au 28 avril 2023, le CLCC souligne la Semaine du personnel de soutien administratif. Une occasion pour reconnaître la contribution et le rôle important du personnel administratif. Plusieurs publications sont prévues, nous vous invitons à consulter nos réseaux sociaux!

- Le gouvernement du Québec a lancé une plateforme de consultation qui lui permettra de cibler les priorités afin d'inverser le déclin du français dans la province. Sous forme de [questionnaire en ligne](#), cette initiative vise à recueillir les idées de la population pour assurer l'avenir et la pérennité de la langue officielle du Québec.

- Les formulaires de mise en candidature pour les prix de reconnaissance et le prix Nanuk vous ont été envoyés le 5 avril dernier. Ils sont aussi disponibles sur notre [intranet](#). Nous vous invitons à les consulter pour nommer un collègue!



Gouvernance, affaires juridiques et communications



Parlons d'éthique

Les accommodements religieux

par Pascal Eloy, conseiller en éthique

Après le mois du Ramadan que viennent de vivre nos collègues musulmans, c'est-à-dire un mois de jeûne, de prières et de partage, il paraît intéressant de revenir sur la notion d'accommodement religieux afin de mieux l'expliquer.



Selon les Lignes directrices portant sur le traitement d'une demande d'accommodement pour un motif religieux, un accommodement est une mesure qui vise à éviter qu'une personne soit privée, par exemple, de l'accès à des services ou à son emploi en raison de caractéristiques personnelles religieuses (article 11, Charte des droits et libertés de la personne). Cela signifie que la personne qui fait une telle demande doit démontrer qu'elle subit un traitement différent de ses autres collègues, en raison de sa religion. Ces dispositions s'adressent à tous les ministères, organismes gouvernementaux, ainsi qu'aux personnes ou aux institutions qui ont été assimilées à de tels organismes en raison du caractère public de leurs fonctions.

L'accommodement doit remplir 4 conditions :

- que la demande soit sérieuse : cela signifie que le demandeur doit avoir une croyance sincère. Il n'est pas nécessaire que cette pratique ou cette croyance repose sur un précepte religieux reconnu par les autorités religieuses établies. Il suffit qu'elle soit de bonne foi;
- que l'accommodement demandé respecte le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes (article 50.1 de la Charte) ainsi que le droit de toute personne d'être traitée sans discrimination (article 10 de la Charte);

- que l'accommodement demandé respecte le principe de la neutralité religieuse de l'État. Comme cette neutralité est celle des institutions et de l'État, et non pas celle des individus, un employé qui ne serait pas en position d'autorité et qui porterait un signe religieux lors de sa prestation de travail ne violerait pas le principe de neutralité religieuse de l'État;
- que l'accommodement soit raisonnable, c'est-à-dire qu'il ne doit imposer de contrainte excessive pour l'organisme. Il y aurait une contrainte excessive si l'accommodement avait un impact important sur la qualité de la prestation de service de l'organisme dans l'exercice de sa mission.

De plus, pour satisfaire à ces conditions, le demandeur doit être la personne qui se sent lésée. Cela implique que personne ne pourrait demander un accommodement religieux pour une autre personne ou, par exemple, pour empêcher un collègue d'exercer son droit.

Respecter ces conditions implique qu'il ne peut pas y avoir de réponse standardisée dans ce domaine, car toute demande doit être analysée au cas par cas, en faisant preuve d'innovation et de créativité dans la recherche d'une solution qui serait acceptable pour tous. De plus, le demandeur doit participer activement à cette recherche, même si la solution n'est pas forcément parfaite. Il suffit qu'elle soit commune et raisonnable. Enfin, un organisme n'a pas l'obligation d'accepter toutes les demandes qui lui seraient présentées.

Au CLCC, le répondant en éthique remplit également les fonctions de répondant en accommodement religieux. Ne se situant pas dans une position hiérarchique, et disposant d'une formation en sciences des religions, il peut être aisément abordé par l'ensemble des employés intéressés par ce type de question et offrir des consultations individuelles et anonymes.

Source : « Lignes directrices portant sur le traitement d'une demande d'accommodement pour un motif religieux », ministère de la Justice du Québec, accessible en cliquant [ici](#).



Des noms de projets d'enquête, oui, mais pas n'importe lesquels!

par Mathieu Galarneau, porte-parole, DAPC

Peut-être avez-vous vu échoir dans votre boîte courriel à la mi-avril la nouvelle procédure concernant la désignation d'un nom de projet d'enquête? Cette dernière vient encadrer la toute nouvelle façon de faire pour donner un nom à un dossier mené par notre Service des enquêtes.

« On ne peut pas se lever le matin et décider que notre nom de projet c'est Galarneau! », lance d'entrée de jeu le commissaire associé aux enquêtes, Sylvain Baillargeon, lorsque je le rencontre à son bureau de l'aile 3.

Pour lui, un nom de projet d'enquête, c'est là par nécessité et non parce que c'est plus facile de communiquer sur un dossier. Même que, souligne-t-il, la majorité des dossiers que nous travaillons n'ont pas besoin de noms de projet.



« Il faut que le dossier réponde à un certain nombre de questions. Est-ce qu'il a une certaine envergure? Est-ce qu'il s'étend sur une période assez longue? Est-ce qu'il nécessite la collaboration de partenaires à sa réalisation, comme la Sûreté du Québec pour l'écoute électronique ou la surveillance physique? », illustre notamment le commissaire associé.

Si le projet répond à ces critères, le dossier pourrait recevoir un nom de projet.

Le renseignement en charge

L'enquêteur qui estime avoir besoin d'un nom de projet pour son dossier rédiger un plan d'enquête standardisé (PES) et devra acheminer une demande d'attribution de nom au Service du renseignement qui en évaluera la nécessité et délivrera le nom, le cas échéant.

Le nom de projet sera choisi et donné par le Service du renseignement à partir d'une liste préétablie annuellement. Il devra s'assurer, auprès de la Sûreté du Québec qui gère le Système automatisé de renseignements criminels (SARC), que le nom n'a pas été utilisé auparavant.

« Ce sont les employés du renseignement qui doivent alimenter le SARC et en assurer le contrôle de qualité pour nous, alors cette tâche leur revient naturellement », estime M. Baillargeon.

D'où viennent les noms de projets connus du public?

Au cours des années 2010, le public a pu connaître les noms de projets d'enquête « Mâchurer », « Joug », « Honorer », etc. Ces noms étaient alors choisis selon la façon de faire de la Sûreté du Québec. À partir du milieu des années 2000, la SQ a commencé à nommer ses projets d'enquête par la lettre A, en fouillant le dictionnaire. La première lettre du nom changeait grosso modo chaque année.

Pour consulter la procédure, visitez notre [intranet](#).



À propos de la prévention

La Division de la prévention à l'affût des meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption

par l'équipe de la Division de la prévention



La Division de la prévention (DP) est constamment à la recherche des meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption. Elle a identifié des organismes comme le Centre canadien d'excellence anticorruption, l'OECD Public Integrity Toolkit, l'ETICO – UNESCO, l'Agence française anticorruption (AFA) et le Network of Corruption Prevention Authorities (NCPA) puis a collecté des informations sur leurs sites.

Le résultat des recherches a été déposé dans des répertoires qui permettent à plusieurs membres de l'UPAC d'avoir accès aux bonnes pratiques recensées. Les répertoires contiennent, notamment, des documents, des outils, des ressources de formation et des articles.

Notons que parmi les bonnes pratiques recensées, certaines ont été implantées :

- un quizz sur la corruption diffusé à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption du 9 décembre 2022 (AFA, France);
- des lettres adressées aux élus municipaux, en 2021, et aux élus de l'Assemblée nationale, en 2022 pour leur proposer l'offre de service en prévention de la DP (Crime and corruption Commission Queensland, Australie);
- la présentation, sur le site Internet, de statistiques sur ses activités (Anti-Corruption and Civil Rights Commission, Corée du Sud).

Afin d'approfondir ses recherches de bonnes pratiques, la DP a contacté des organismes nationaux et internationaux pour leur proposer un partenariat. Advenant une réponse positive, un questionnaire leur sera envoyé afin d'obtenir des informations sur notamment leurs ressources humaines (nombre, qualifications), leurs offres de service et leurs sphères d'activités.

Les bonnes pratiques seront utilisées pour divers projets. Par exemple, la DP prépare un cahier du participant qui sera distribué aux participants des séances de sensibilisation. Ce cahier, qui leur permettra d'approfondir leurs connaissances en matière de lutte contre la corruption, sera issu de bonnes pratiques : un questionnaire d'autoévaluation des risques sur son milieu de travail (ministère de Justice, Finlande) et un dictionnaire illustré de la corruption (Transparency International France).

La DP poursuivra ses recherches afin que l'UPAC soit de plus en plus efficace et performante tout en la faisant rayonner auprès de ses nouveaux partenaires.



À propos des équipes désignées

Présentation du SE-UPAC de Revenu Québec



par Yan Coe, chef de service, Service des enquêtes de l'UPAC,

L'équipe d'enquête de Revenu Québec a pour mandat de prévenir, détecter, contrer et réprimer les diverses infractions associées à la corruption et à la malversation en utilisant les dispositions fiscales pour enquêter sur ces infractions et poursuivre les contrevenants devant les tribunaux.

Le régime fiscal ne fait aucune distinction entre une activité légale et une activité illégale. Les revenus de toutes sources, même illicites, comme l'appropriation de fonds, demeurent assujettis à l'application des lois fiscales. Un contribuable qui obtient des revenus illicites devrait donc déclarer tous ses revenus.

Comme équipe désignée, nous pouvons vous soutenir concernant l'ensemble des aspects fiscaux découlant des diverses enquêtes réalisées par l'UPAC. Nous sommes également en mesure de communiquer des renseignements dans le respect du cadre légal. Veuillez nous transmettre vos demandes à l'adresse courriel suivante rq-renseignements@upac.gouv.qc.ca.

N. B. Yan Coe a présenté l'offre de services du Service des enquêtes de l'UPAC de Revenu Québec à l'ensemble du personnel du CLCC, incluant les policiers, mardi dernier, le 18 avril.



Des nouvelles du personnel

Bienvenue!

27 mars

- Faessalath Lagnika, enquêteuse, Revenu Québec

5 avril

- Marouane Ramdani, technicien en gestion des véhicules, SRFMI

12 avril

- Marie Taraud, étudiante, Service des normes et des pratiques

8 mai

- Laurence Beaulieu, conseillère, DGGAJC
- Véronique Gagnon-Brochu, enquêtrice, Service des enquêtes
- Yanik Boisvert, enquêteur, Service des enquêtes

Au revoir...

Mars

- Catherine Viau-Deschênes, RBQ

Avril

- Yanick Plante, Revenu Québec
- Mélyna Auger, BCAE
- Catherine Claveau-Thibault, DRE
- Gabrielle Rioux, DRE
- Diane Lavallée, DPNP

Mai

- Maria Martin-Pannunzio, SRH
- Carl Thériault, DRE



10 mai

- Félix-Antoine Genest, SRFMI

12 mai

- Bahi Gamouda, CDAR

18 mai

- Constantin Radu, SRFMI

20 mai

- Lauraine Campeau, DA

24 mai

- Patricia Beaufort, BCAE
- Benoit Leduc, DRE

1^{er} juin

- Mathieu Blais, DA

9 juin



- Fahima Hamel, DAPC



18 juin

- André Duchesne, DRE



Place aux employés

	<p>Frédéric Tremblay</p> <p>Enquêteur, DRE Arrivé le 6 mars 2023</p> <p>Si vous avez des enfants, combien en avez-vous? J'ai 2 garçons de 22 et 18 ans. L'aîné est présentement à Régina - Dépôt division et le plus jeune est étudiant en techniques policières.</p> <p>Quels sont vos passe-temps? Le hockey, la motoneige, le bateau et l'entraînement.</p> <p>Avez-vous des animaux de compagnie? Oui, j'ai un chien et deux chats.</p>
	<p>Sophie Pelnault</p> <p>Conseillère de direction, DRE Arrivée le 27 mars 2023</p> <p>Quels sont vos passe-temps? Faire du vélo et m'entraîner.</p> <p>Quel est votre repas favori? Les sushis.</p> <p>Quelle est votre destination voyage de rêve? Le Japon ou l'Australie.</p>

	<p>Christelle Buempanga</p> <p>Technicienne en développement administratif, DPNP Arrivée le 3 avril 2023</p> <p>Quelle est votre destination voyage de rêve? La Corée du Sud.</p> <p>Quel est votre livre préféré? <i>Les dix petits nègres</i> d'Agatha Christie.</p> <p>Si vous êtes présentement aux études, en quoi étudiez-vous? Je viens de terminer mon Bac en gestion publique à l'UQÀM, en décembre 2022.</p>
	<p>Marie Taraud</p> <p>Étudiante en développement administratif, DPNP Arrivée le 12 avril 2023</p> <p>Si vous êtes présentement aux études, en quoi étudiez-vous? J'étudie en droit.</p> <p>Quel est votre repas favori? Les lasagnes.</p> <p>Avez-vous des animaux de compagnie? Oui, j'ai deux chats.</p>